

MAIRIE
DE
LALINDE
DORDOGNE
Code Postal : 24150

Téléphone 05 53 73 44 60
Messagerie Internet
mairie@ville-lalinde.fr
Site Internet
<http://www.ville-lalinde.fr>



Arrêté de délégation de fonctions de Madame la Maire aux Adjointes

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LALINDE

VU l'Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités
Territoriales

VU les résultats du scrutin des élections municipales du 22
Mars 2026

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26.03.28-02 en
date du 28 mars 2026 déterminant le nombre des Adjointes
VU le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en
date du 28 mars 2026 par laquelle le nouveau Conseil
Municipal a été installé et les adjointes élus

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26.03.28-04 en
date du 28 mars 2026 fixant les indemnités de fonction des
Adjointes

Considérant qu'il est nécessaire, pour une bonne
administration de la commune de consentir aux adjointes,
certaines délégations de pouvoir et de signature

A R R Ê T E

- ARTICLE 1 :** **Monsieur Patrick BOURGES, 1^{er} Adjoint**, est délégué pour prendre toute décision et signer, en nos lieu et place, sous notre responsabilité, tous les documents se rapportant **aux Ressources Humaines, aux affaires scolaires**,
Il est également autorisé, en notre absence, à signer tout autre document concernant la commune, à l'exclusion de ceux pour lesquels les autres adjointes sont délégués, sauf en cas d'absence ou d'impossibilité de ceux-ci.
- ARTICLE 2 :** **Madame Béatrice PELTIER, 2^{ème} Adjointe**, est déléguée pour prendre toute décision et signer, en nos lieu et place, et sous notre responsabilité, tous les documents se rapportant **aux Finances**.
- ARTICLE 3 :** **Monsieur Serge MAZE, 3^{ème} Adjoint**, est délégué pour prendre toute décision et signer, en nos lieu et place, et sous notre responsabilité, tous les documents se rapportant **à l'urbanisme, au PLUIh, la voirie**.
- ARTICLE 4 :** **Madame Julie CLARET, 4^{ème} Adjointe**, est déléguée pour prendre toute décision et signer, en nos lieu et place, et sous notre responsabilité, tous les documents se rapportant **au sport, associations, Conseil Municipal Junior, la communication et les supports correspondants**.
- ARTICLE 5 :** **Monsieur Philippe DERACO, 5^{ème} Adjoint**, est délégué pour prendre toute décision et signer, en nos lieu et place, et sous notre responsabilité, tous les documents se rapportant **aux cérémonies patriotiques, au Plan Communal de Sauvegarde, aux travaux, à la Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

ARTICLE 6 : Madame Mélanie VEROUL, 6^{ème} Adjointe, est déléguée pour prendre toute décision et signer, en nos lieu et place, et sous notre responsabilité, tous les documents se rapportant à la médiathèque, aux expositions de la Maison de Montard, aux concerts.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac
- Monsieur le Receveur Municipal
- L'Adjoint(e) intéressé(e)
- Mis au registre des arrêtés du Maire pour application par les services municipaux

Fait à Lalinde, le 31 mars 2026

La Maire,

Maryse GERARD



Notifié le 2/04/2026
à Mr Patrick BOURGES
1^{er} Adjoint

Notifié le 02/04/2026
à Mme Béatrice PELTIER
2^{ème} Adjointe

Notifié le 2/04/2026
à Mr Serge MAZE
3^{ème} Adjoint

Notifié le 2/04/2026
à Mme Julie CLARET
4^{ème} Adjointe

Notifié le 2/4/26.....
à Mr Philippe DERACO
5^{ème} Adjoint

Notifié le 02/04/2024
à Mme Mélanie VEROUL
6^{ème} Adjointe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260331-202693-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026

Publication : 02/04/2026

La Maire, Maryse GERARD

